

Image not found or type unknown



Héritier taisant inventaire

Par **Karimquatre**, le **21/04/2023** à **07:46**

Bonjour

Si un héritier parfaitement identifié refusé de se manifester parce qu'il était en colère contre le défunt, est ce que l'inventaire est obligatoire ?

Je précise qu'on connaît son adresse, il travaille, sa ligne téléphonique fonctionne encore (on entend sa voix sur le répondeur quand on l'appelle) et ses voisins le voit régulièrement. Je précise qu'il vit en banlieue parisienne.

Merci